



Compte rendu du Comité syndical du 16 décembre 2019

OBJET : relevé des décisions du Comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle de la Tricotaine au Landreau, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Josette SCOUARNEC M. Albert MECHINEAU	M. Patrick BALEYDIER M. René BARON M. Pierre BERTIN M. Maurice BOUHIER M. Paul CORBET Mme Nicole LACOSTE M. Stéphane MABIT M. Jérôme MARCHAIS M. Jean-Marie POUPELIN M. Alain SABOURIN
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Marielle JEANNEAU	Mme Laurence MENARD M. Joël BARAUD
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN donne pouvoir à A. RIVALLIN	
M. Benoît COUTEAU donne pouvoir à F. GUILLOT	
Mme Janik RIVIERE donne pouvoir à JP RICHARD	
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme LE STER	

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice

Date de convocation : 10 décembre 2019

Nombre de membres : 48 en exercice (39 titulaires et 9 suppléants) : 21 présents

25 votants (dont 4 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 22 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 25 votants

Secrétaire de séance : Stéphane MABIT

1. Débat d'orientation budgétaire 2020

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire 2020 qui s'est tenu sur la base de rapports présentant ces orientations avec :

Les participations des collectivités adhérentes :

- Scot : maintien du coût par habitant à 1,37 euros/habitant
- Pays : maintien du coût par habitant à 2,02 euros/habitant
- Culture - Pah : maintien du coût par habitant à 2,70 euros/habitant

Concernant l'EPIC de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, il est proposé de maintenir les participations des intercommunalités au même montant que 2019 à savoir 752 973,78 € en attendant la signature de la convention d'objectifs et de moyens.

2. Budget annexe Musée : autorisation d'engagement, de mandatement et liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 du budget annexe Musée, dans la limite des montants ci-dessous, jusqu'à l'adoption de ces budgets.

Budget annexe Musée	Crédits ouverts en 2019	Quart des crédits 2019 maximum	Autorisation ouverture dépenses investissement 2020
	526 988.60€	131 747.15€	31 764.40€

3. Demande d'agrément pour l'accueil de service civique

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De mettre de nouveau en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er janvier 2020
- D'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 pour le versement d'une indemnité complémentaire de 7.43% de l'indice brut 244 soit 107,58 euros par mois à ce jour pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

4. Indemnité du receveur au titre de l'année 2019

A l'unanimité, le comité syndical décide d'attribuer à Mme Maryse UDOVICIC, trésorière de Clisson et comptable du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, le bénéfice de l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

5. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe.

A l'unanimité, le comité syndical :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion du syndicat à ce groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte du syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais

6. Tarifs réduits et gratuits – Musée et Pays d'art et d'histoire du Vignoble

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, décident de valider la grille des tarifs réduits et gratuits pour le Musée du Vignoble Nantais et les activités labellisées « Pays d'art et d'histoire » ainsi qu'il suit :

Musée du Vignoble Nantais	Actions labellisées « PAH »
TARIF REDUIT	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Age</u> : 12-17 ans • <u>Situation professionnelle</u> : demandeur d'emploi ; étudiant • <u>Personne en situation de handicap</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Porteur des cartes du CNAS et du CCP (éducation populaire), Carte Loisirs, Cezam, Gîtes de France, Pass Nantes, Pass Culture Patrimoine 	
GRATUITE	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Age</u> : moins de 12 ans • <u>Situation professionnelle</u> : étudiant en tourisme, patrimoine, architecture ; personnel de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes ; titulaire de la carte de guide-conférencier 	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'Association Culturelle Pierre Abélard • <u>Situation professionnelle</u> : membre de l'ICOM (International Council of Museum) ; membre de l'AGCCPF (Association générale des conservateurs des collections publiques françaises) ; • Sur demande d'associations et d'écoles situées moins de 60 km du musée, lots de 2 entrées adultes, hors programmation. • 1^{er} dimanche du mois pendant la période d'ouverture (avril – novembre) 	

Le tarif réduit pour les personnes en situation de handicap est un critère du Plan Qualité Tourisme.

7. Tarifs pour les activités nécessitant un temps de préparation important – Musée et Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, décident de créer un tarif à 7€ par personne pour les activités nécessitant un temps de préparation important, à savoir :

- Vendanges en famille - adulte
- Vendanges en famille - enfant
- Cluedo – adulte
- Cluedo – 12 à 18 ans
- Cluedo – moins de 12 ans
- Escape Game – adulte*
- Escape Game – 10 à 18 ans*

**Part du Pays d'art et d'histoire à laquelle il faut rajouter le paiement du passage de la tyrolienne à la base de loisirs de Pont-Caffino.*

8. Convention pour l'animation d'un projet patrimonial « Pays d'art et d'histoire » à Maisdon sur Sèvre et à Gorges

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer la convention avec la commune de Maisdon-sur-Sèvre et avec celle de Gorges précisant les modalités de partenariat entre chaque commune et le Pays du Vignoble Nantais au titre du Pays d'art et d'histoire.

9. Conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais janvier – décembre 2020 : demande de subvention FEADER

A l'unanimité, les membres du comité syndical adhérents au pôle SCoT Pays, décident de :

- valider le budget et le plan de financement prévisionnels pour la conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, pour la période janvier – décembre 2020
- d'autoriser le Président à :
 - o Solliciter une subvention FEADER au titre de la fiche action « conduite du programme », du programme Leader 2014-2020 ;
 - o Signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

10. Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement

A l'unanimité, le comité syndical approuve le projet de modification du règlement intérieur du conseil de développement pour permettre une évolution de sa composition.

11. Convention « PFIP » avec le DGFIP pour le versement de la taxe de séjour par logiciel

A l'unanimité, le comité syndical approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes, via le dispositif PayFiP, à compter du 01 janvier 2020 ainsi que la convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et autorise le Président à signer cette convention.

Fait à Clisson, le 17 décembre 2019
Le Président,



François GUILLOT